



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/034

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU
RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PEREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/034

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU
RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/070 du 29 mars 2022 relative au vote du budget Primitif du budget principal,

Vu la délibération n°2023/026 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 dudit budget,

Vu la délibération n°2023/030 relative à l'adoption du compte administratif 2022 dudit budget,

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

Considérant, que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Considérant, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Il est prévu d'affecter 2 385 652,37€ au 1068 :

- 181 647,86€ obligatoire pour compenser le besoin réel de financement,
- 2 204 004,51€ pour financer l'avance remboursable qui sera versée au budget annexe « Extension Nord ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget principal comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-707 228,29€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	2 584 830,24€
Résultat comptable cumulé	1 877 601,95€
Solde des restes à réaliser	- 2 059 249,81€
Besoin réel de financement	-181 647,86€

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 670 544,93€
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	5 656 856,22€
Résultat de clôture à affecter	8 327 401,15€



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/034

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU
RESULTAT 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Affectation budgétaire 2023		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		5 941 748,78€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		2 385 652,37€
001 Résultat d'investissement reporté		1 877 601,95€

- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_034-DE

